

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE DAUPHIN**

*PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL*  
*du Mardi 08 Avril 2025 à 17h30*  
*Salle du Conseil Municipal*

**Conseillers présents**

Mme BERTIN Michèle, Mr GASPARIN Michel, Mr FREUDENREICH Jean-Luc, Mr PATIMO Marc,  
Mme LAFAURIE Nadine, Mr RODI Alain, Mme CHANUSSOT Nathalie & Mr FERRY Jean-Marc

**Conseiller absent représenté**

Mr LASNE Patrice pouvoir à Mme BERTIN Michèle

**Conseillers absents**

Mr RICхарME Thierry  
Mme DENIS Camille  
Mr EXUBIS Quentin

*Monsieur GASPARIN Michel est élu secrétaire de séance à l'unanimité.*

Le compte rendu du 11 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

**Madame le MAIRE** demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour un point 12 à l'ordre du jour concernant la modification des statuts du Parc Naturel du Luberon.

**Accepté à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ordre du jour

- MB  
NG
1. Taux d'imposition des taxes directes locales 2025
  2. Budget 2025 - Commune
  3. Budget annexe 2025 - Eau & Assainissement
  4. Amortissement budget eau & assainissement 2025
  5. Transports scolaire année 2025
  6. Règlement de l'eau & assainissement - Tarifs
  7. Subventions 2025 aux associations
  8. Admission en non-valeur
  9. Maison Tchertchian – Vente
  10. Salle du Cercle
  11. Sorties 2025 - Groupe Scolaire Jean Giono
  12. Modification des statuts du Parc Naturel du Luberon
  13. Questions diverses

## 6. Règlement de l'eau & assainissement – Tarifs

**Madame le Maire** explique qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour l'enlèvement des compteurs d'eau et fermeture de l'abonnement aux services de l'eau et assainissement et propose le tarif de 200.00 €.

**Tarif adopté à l'unanimité.**

**Madame le Maire** rappelle que les fermetures et remises en eau demandées par les usagers sont facturées au tarif de 155,00 € car il est nécessaire de fermer la bouche à clef afin d'éviter tout dysfonctionnement en l'absence des abonnés.

**Adopté à l'unanimité.**

## 7. Subventions 2025 aux associations

**Madame le Maire** donne la parole à Mr RODI Alain 4<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint délégué aux finances qui présente les demandes reçues.

Après débat et votes à bulletins secrets, les subventions sont attribuées de la façon suivante :

**A.S.Dauphin** : 2 voix pour 1500 €, 7 voix pour 2000 € **Attribué 2000.00 €**

**Tennis Club** : 1 voix 1200 €, 1 voix 800 €, 7 voix pour 1000 € **Attribué 1000.00 €**

**Bibliothèque pour Tous** : 3 voix 150 €, 1 voix 200 €, 5 voix 300 € **Attribué 300.00 €**

**A.E.P.I** : 2 voix 100 €, 7 voix 150 € **Attribué 150.00 €**

**Foyer rural Mme LAFAURIE** ne prend pas part au vote car membre du bureau.

1 voix 200 €, 6 voix 300 €, 1 bulletin nul **Attribué 300.00 €**

**Dauphine Inter Age** : 1 voix 200 €, 8 voix 300€ **Attribué 300 .00 €**

**F.F.R.A.S** : 1 blanc, 1 voix 750 €, 1 voix 1000 €, 1 voix 1200 €, 5 voix 0 € **Aucune attribution**

## 8. Admission en non-valeur

**Madame le maire** donne lecture de la demande de la trésorerie concernant les admissions en non-valeur et propose d'accepter uniquement les dettes de faible valeur.

**Accepté à l'unanimité.**

## 9. Maison Tchertchian – Vente

**Madame le Maire** propose de mettre en vente la maison Tchertchian par agence immobilière sans exclusivité au tarif de 100 000,00 €.

**Accepté à l'unanimité.**

## 10. Salle du Cercle

**Madame le Maire** propose le lancement des études pour la réhabilitation du Cercle des Mineurs et la demande de financements les plus larges possibles.

**Accepté à l'unanimité**

## 11. Sorties 2025 - Groupe Scolaire Jean Giono

**Madame le Maire** donne lecture des financements attribués au groupe scolaire Jean Giono pour les séances piscine et la sortie au centre Astro de St Michel l'observatoire pour un montant total de 3321,00 €.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12. Modification des statuts du Parc Naturel du Luberon

**Madame le Maire** donne lecture des modifications des statuts du Parc Naturel du Luberon.

**Adopté à l'unanimité.**

## 1. Taux d'imposition des taxes directes locales 2025

**Madame le maire** propose de maintenir les mêmes taux des taxes communales pour l'exercice 2025 de la façon suivante :

Taxe Foncière Communale sur les propriétés Bâties	18.48 %
Taxe Foncière Départementale sur les propriétés Bâties	20.70 %
(Compensation de la perte de ressources liée à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales)	
<b>Fusion des taux Taxe Foncière sur les propriétés Bâties</b>	<b>39.18 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties</b>	<b>60.00 %</b>
<b>Taxe d'Habitation Résidences Secondaires</b>	<b>5,88 % majoré de 50 %</b>

**L'ensemble des taux des taxes communales est adopté à l'unanimité.**

## 2. Budget 2025 - Commune

**Madame le Maire** donne la parole à **Mr Alain RODI** 4<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint délégué aux finances, pour lecture du budget 2025 de la commune.

**Madame le Maire** fait procéder au vote du budget 2025 de la commune de la façon suivante :

### Section d'investissement :

Dépenses : 1 659 621,03€

Recettes : 1 659 621,03 €

### Section de fonctionnement

Dépenses : 1 004 602,24 €

Recettes : 1 004 602,24 €

**Adopté à l'unanimité.**

## 3. Budget annexe 2025 - Eau & Assainissement

**Madame le Maire** donne la parole à **Mr Alain RODI** 4<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint délégué aux finances, pour lecture du budget 2025 de l'eau et assainissement,

**Madame le Maire** fait procéder au vote du budget 2025 de l'eau et assainissement de la façon suivante :

### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 237 556,54 €

Recettes : 237 556,54 €

### Section d'investissement :

Dépenses : 967 250,78 €

Recettes : 967 250,78 €

**Adopté à l'unanimité.**

## 4. Amortissement budget eau & assainissement 2025

**Madame le Maire** propose de délibérer sur les modalités de gestion des amortissements à compter de 2025 à savoir sur l'adoption des durées d'amortissements et propose de passer les durées d'amortissements des réseaux à 30 ans et maintenir les durées des études et des matériels à 15 ans.

**Adopté à l'unanimité.**

## 5. Transports scolaire année 2025

**Madame le Maire** rappelle que le transport scolaire est pris en charge dans sa totalité et propose son maintien pour l'année 2025-2026 mais uniquement pour les établissements suivants : Collège de VOLX, Lycée des ISCLES – Lycée FELIX ESCLANGON – Lycée des métiers Louis Martin Bret (LEP) et précise que toutes les demandes de remboursement doivent impérativement être déposées en mairie avant le 30 septembre 2025. **Accepté à l'unanimité.**

**Madame le Maire** rappelle que les deux conseillers représentant la commune au Parc Naturel du Luberon, Mr RICHARME et Mme DENIS, sont absents depuis plusieurs années sans explication de leur part.

### 13. Questions diverses

#### 13.1 Mr REY

**Madame le Maire** informe que selon le souhait de la famille de Mr REY, ancien conseiller décédé récemment, un don de 50,00 € sera versé à l'association CIMAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

Vu par Nous, Maire de la Commune de DAUPHIN pour être affiché le 14 avril 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

Le Maire, Michèle BERTIN



Le Secrétaire, Michel GASPARI

